COMMUNE DE SAINT-GENEST-MALIFAUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 DECEMBRE 2022

Code Postal : 42660 <u>Délibération n° 2022-07-75</u>

Téléphone : 04 77 51 20 01 Fax : 04 77 51 26 71

Date de la convocation :10 décembre 2022Nombre de conseillers en exercice :23Nombre de conseillers présents :19Nombre de procurations :2

Votes : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 0

Le seize décembre deux-mil-vingt-deux à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

Membres présents :

DUCREUX Vincent, ROCHETIN Pascale, ROCHETTE Yvette, MANDON Geneviève, TEYSSIER Michel, CHAVANA Jean-Luc, SEUX Christian, THOUMY Denis, BASTY Jean-Pierre, MERLE Evelyne, SANTIAGO François, FAURE Pascal, LAROIX Laurence, BESSON Hélène, BASTY Cécile, EBOLI Laure, CROZET Hélène, LESCANNE Etienne, RAYMOND Jonathan,

Procurations: Françoise DUCHAMP procuration à Pascale ROCHETIN

Jessica ORIOL procuration à Hélène CROZET

Absents excusés: Olivier LARGERON, Alexandre MASSARDIER

Secrétaire: Hélène BESSON

OBJET: SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES 2023

Monsieur le maire donne connaissance au conseil municipal du dispositif départemental d'accompagnement en faveur des communes.

Il propose à l'assemblée de solliciter l'aide financière du département de la Loire en vue de la réalisation des projets suivants qui pourront être réalisés au cours de l'année 2023 :

Enveloppe de solidarité :

- Travaux de mise en conformité électrique de l'école de l'Etang

Amende de police :

- Aménagement de la rue du Velay : sécurisation des arrêts de bus, des abords de la gendarmerie et du carrefour avec la rue de Maisonnettes

Appel à partenariat eau et milieux aquatiques :

- Mise en conformité du bassin d'orage des Trois Pins et la continuité du ruisseau Créméat alimentant la réserve d'eau potable du barrage des Plats
- Renouvellement de collecteur d'eaux usées Impasse de la Croix de Mission et ru e du Violet
- Création de compteurs divisionnaires et mise en place d'une télégestion des compteurs réseaux
- Alimentation en eau potable de la rue du Feuillage

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE ces projets;
- DECIDE de solliciter l'aide du département de la Loire au titre des subventions 2023.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE. COPIE CERTIFIEE CONFORME.

A SAINT GENEST MALIFAUX, le 17 décembre 2022.

Le Maire

Vincent DUCREUX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20221216-2022-07-75-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2022